Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20261105-2026_11_05_D_10-DE

Commune de Plénée-Jugon

Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 5 novembre 2026

L'An Deux Mil **Vingt Six**, le jeudi **5 novembre 2026** à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du **30 octobre 2026**, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur Roland LUCAS. Madame **Fabienne JOUAN**, Conseillère, a été désignée Secrétaire de Séance.

Conseil du 05-11-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	11	05	10	00

Maison Des Services 31 Rue De Gaulle
Déconnexion des Appartements Prives
Au Réseau Collectif de Chauffage au Gaz

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	21
MANDANTS	02
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	26-10-2026
RÉUNION	05-11-2026
AFFICHAGE	10-11-2026
TRANSMISSION	10-11-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents					PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question	Présents	Absents	Mandants	MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LUCAS Roland, Maire	Maire	01	12	1	0	0	
	HERVE Anne	1ère Adjointe	01	12	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	2ème Adjoint	01	12	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	3ème Adjointe	01	12	1	0	0	
	PANSART Rémi	4ème Adjoint	01	12	1	0	0	
	CHARRA Marine	5ème Adjointe	01	12	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	6ème Adjoint	01	12	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	01	12	0	0	1	CHARRA Marine
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	01	12	0	0	1	CORNILLET Colette
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	01	12	1	0	0	
DP-01	DÉCOMPTE PRÉSENTS				21	0	2	

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20261105-2026_11_05_D_10-DE

Conseil du 05-11-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	11	05	10	00

Maison Des Services 31 Rue De Gaulle
Déconnexion des Appartements Prives
Au Réseau Collectif de Chauffage au Gaz

Rapporteur : Monsieur le Maire,

VU la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, notamment ses articles 10, 10-1 et 26 ;

VU le Règlement de Copropriété de l'immeuble situé 31 rue du Général de Gaulle, dont la Commune est propriétaire des lots situés au rez-de-chaussée ;

CONSIDÉRANT que M. GOLLÉ Fabien et Mme GUÉLAT Marlène, solidairement copropriétaires des lots n° 4, 8 et 9, ainsi que M. Jonathan HERVÉ, propriétaire des lots n° 3 et 11, situés au même ensemble immobilier, ont procédé à la déconnexion de leurs installations privatives du réseau de chauffage gaz et d'eau chaude afin de d'individualiser la prise en charge des factures fluides ;

CONSIDÉRANT que les copropriétaires concernés demandent la tenue d'une Assemblée Générale afin d'acter définitivement leur déconnexion du réseau de chauffage collectif au gaz et eau chaude sanitaire et de ramener leur quote-part de charges de chauffage à 0% ;

CONSIDÉRANT que la Commune se retrouve désormais la seule entité utilisatrice du réseau de chauffage de l'immeuble pour ses locaux situés au Rez-de-Chaussée ;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt immédiat de la Commune de régulariser la situation juridique et technique de son patrimoine immobilier, de clarifier la gestion future des factures d'énergie et d'éviter tout contentieux de voisinage lié à la répartition des frais de gaz de chauffage ;

CONSIDÉRANT les certificats de dépenses produits par les professionnels mobilisés par les copropriétaires qui déterminent une **dépense agrégée de 12.389,42 € TTC** [4.202,42 € (F GOLLÉ & GM) + 8.187,00 (JH)] à consigner pour la réécriture des grilles de charges et la publication foncière ;

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré

APPROUVE la déconnexion-séparation du réseau gaz bâtimentaire (chauffage + eau chaude) des lots privatifs de l'étage appartenant solidairement à M. GOLLÉ Fabien & Mme GUÉLAT Marlène (lots n° 4, 8 et 9), et à M. Jonathan HERVÉ (lots n° 3 et 11) ;

ACCEPTE que la Commune de Plénée-Jugon prenne intégralement à sa charge les frais de géomètre-expert (établissement des nouvelles grilles) et les frais d'acte notarié (rédaction et publication du modificatif au Règlement de Copropriété) nécessaires à cette régularisation, pour un montant maximal de [2 500] € TTC ;

MANDATE le Maire ou Mme Anne HERVÉ, Première Adjointe, à voter en ce sens lors de la prochaine Assemblée Générale des copropriétaires comme à signer le procès-verbal de reconnaissance de la déconnexion physique du réseau collectif de chauffage et d'eau chaude ;

AUTORISE le Maire ou Mme Anne HERVÉ, Première Adjointe, à signer l'acte authentique modificatif du Règlement de Copropriété et de l'état descriptif de division à intervenir devant notaire, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

DÉSIGNE l'étude notariale de Maître Mathilde LE BOUCHER, notaire en son office établi 34, rue du Général de Gaulle 22640 Plénée-Jugon afin de rédiger l'acte authentique à intervenir et à diligenter toutes les formalités y attachées ;

EXPOSE que les crédits de dépenses nécessaires aux opérations juridiques et administratives de la déconnexion des logements privatifs au réseau bâtimentaire gaz de ville de chauffage et d'eau chaude, seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

Sens de la décision de l'assemblée • Décompte des Suffrages à l'issue du délibéré											
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
23	21	02	00	23	00	00	23	00	23	23	00

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
22640

Le Maire,
Roland LUCAS,
Plénée-Jugon, jeudi 5 novembre 2026